



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2005

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, Mme Catherine LAPORTE-WEWYADA (*représentante de M. Patrick CONFETTI*), M. Jean-François PEUMERY, Mme Gaëtane DESJARDINS (*pouvoir de M. Philippe LAVAUD*), M. Gilles PANCHER, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jean-Paul MASSON, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Patrick CONFETTI, représenté par Mme Catherine LAPORTE-WEWYADA
M. Philippe LAVAUD, pouvoir à Mme Gaëtane DESJARDINS

Absents :

M. Gérard-Charles MARTIN
M. Jean-Claude BOSONNET

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance :
M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 23 mars 2005

Date d'affichage de la convocation : 23 mars 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

N°2005-03-01 Budget primitif du Grand Parc

- **M. PANCHER**, rapporteur donne lecture de la délibération.

La communauté de communes du Grand Parc est tenue de voter son budget avant le 30 mars de chaque année.

Il ressort du débat sur les orientations budgétaires que le bureau et le conseil n'ont pas souhaité diminuer le volume d'activité recensé par les différentes commissions. Par ailleurs, le résultat de fonctionnement sera réintégré au budget primitif par anticipation avant le vote du compte administratif. Cela permet d'utiliser la partie du résultat non affectée

aufinancement spécifique du service de l'élimination des déchets. Cette reprise aura pour effet de limiter l'évolution de la fiscalité additionnelle.

Le budget proposé pour 2005 s'équilibre comme suit :

En fonctionnement : 19 093 597€

En investissement : 2 406 497€

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

1. précise que le budget primitif 2005 est voté par nature avec une présentation fonctionnelle ;

2. adopte le budget primitif 2005 dont les montants globaux par section sont les suivants :

Section	Chapitre	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2 468 066	
	CHARGES DE PERSONNEL	1 065 923	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000	
	CHARGES FINANCIERES	23 000	
	CHARGES GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT	12 802 665	
	DEPENSES IMPREVUES	1 937 685	
	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	240 290	
	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		1 791 553
	IMPOTS ET TAXES		13 232 130
	PRODUITS DES SERVICES		931 980
	RESULTAT REPORTE (F)		3 137 934
	VIREMENT DE SECTION	550 968	
Total Fonctionnement		19 093 597	19 093 597
Investissement	AMORTISSEMENT		240 290
	EMPRUNT	17 000	1 300 336
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 670 495	
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		314 904
	TRAVAUX	550 000	
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		550 968
Total Investissement		2 406 497	2 406 497

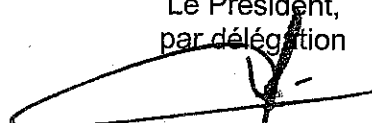
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 28

Suffrages exprimés : 28 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président,
par délégation



Pascal GUEANT

Directeur Général des Services

PREF 70

04.04.05